

# Conseil Municipal du 6 juillet 2020

## FINANCES

**Renouvellement de l'adhésion à HEOL** : Le Conseil Municipal poursuit et valide le réengagement auprès de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du pays de Morlaix (HEOL) sur la période 2020 – 2022 avec un coût par habitant de 1,40 € évolutif de 1 % chaque année du contrat.

**Droit à la formation des élus et Décision Modificative Budgétaire** : Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu. M. le Maire indique à l'assemblée qu'après validation de la décision modificative budgétaire, un crédit de 1 500 € est prévu au budget primitif 2020.

**Tarifs pour la saison 2020 – 2021 de la « Gym douce »** : Le Conseil Municipal décide de maintenir la cotisation annuelle 2020 – 2021 aux mêmes tarifs que l'an passé. Les adhésions se feront donc à hauteur de 30 € et 45 €.

**Art créatif pour les enfants** (*peinture pour les enfants*) : Après une année de reprise, l'activité est mise en sommeil pour la prochaine année.

**Étude des demandes de subventions** : Mme Morgane CABON, Adjointe au Maire en charge des associations, présente les demandes de subventions associatives. Elles sont adoptées à l'unanimité.

ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES	VOTE C.M.
UNC - Anciens combattants	300,00 €
Club Jeanne d'Arc	550,00 €
Les amis de la Vierge Noire	150,00 €
Bibliothèque Municipale	3 288,00 €
Bodilis Plougar Football Club	2 700,00 €
Bodilis Plougar Tennis de Table	400,00 €
Bodilis VTT Aventure	700,00 €
Plougourvest Plougar Bodilis Handball Club	500,00 €
Club cyclotouriste bodilisien	450,00 €
CLSH	16 656,28 €
La Ribambelle	280,00 €
Comité de jumelage	500,00 €
OGEC	11 000,00 €
Les Riverains de la BAN	200,00 €
Société de Chasse	300,00 €
La Bodilis Troupe	300,00 €
	38 274,28 €

**Révision des loyers communaux au 1<sup>er</sup> juillet 2020** : Pour information, les loyers des logements communaux situés au 7 rue des Capucines, au 1 rue Loeïz Ar Floc'h ainsi que ceux du 12 et du 14 rue Notre Dame subiront une augmentation conforme à l'indice IRL des loyers de 0,95 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**Solde de la participation à l'école Notre Dame de Bodilis** : Le versement de la participation à l'école Notre Dame est évaluée à 96 000 € pour l'année scolaire 2019 – 2020, diminué de la mise à disposition du Pôle Enfance pour 10 000 €. Le Conseil valide donc le versement de 56 000 € au titre du solde de la participation annuelle.

**Versement du solde de la subvention au Centre de Loisirs** : Compte tenu du tableau de répartition entre les 3 communes de Bodilis, Plougar et Plougourvest, il est décidé du versement de 6 656,28 € au titre du solde de la subvention annuelle, ce qui porte la participation financière annuelle de la collectivité à 16 656,28 €.

**Programme Voirie 2020** : Loïc BERNARD, Adjoint au Maire délégué à la voirie fait un point sur les secteurs retenus en 2020 dans la cadre du programme voirie sont les suivants : Guernevez, Traon Foennoc, Lambert, rue Loeïz Ar Floc'h et Saint Mathieu. L'appel d'offres va être lancé prochainement.

**Présentation des grandes lignes du Budget Primitif 2020** : Présentation par Mme Marie-Françoise CLOAREC, Adjointe au Maire déléguée aux finances des grandes lignes d'un budget primitif suivant un support transmis à chaque élu.

**Bilan patrimonial énergie et eau 2019** : Intervention de M. Eric MINGANT, chargé de mission collectivités à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix (*HEOL*) pour présenter les missions de l'agence et les grandes lignes du bilan patrimonial énergie et eau 2019 de la Commune. M. le Maire poursuit « *le bilan fait ressortir que la Commune de Bodilis est l'une des collectivités du pays de Morlaix les plus économes* ».

**Aide à la pratique sportive** : Afin que les enfants de la Commune puissent pratiquer une activité sportive sur leur territoire, le Conseil Municipal a décidé renouveler la participation au financement à hauteur de 50 % de l'acquisition des licences sportives. Cette participation concerne les jeunes de moins de 16 ans inscrits dans une association bodilienne (*ou association fusionnée avec Plougar*) et faisant partie d'une famille ayant 3 enfants et plus de moins de 18 ans. Les familles concernées doivent remplir un imprimé en Mairie, et le présenter à l'association.

**Recrutement d'agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier ou pour remplacer les agents momentanément indisponibles** : Pour la durée du mandat, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires pour des besoins occasionnels ou saisonniers, ou pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

**Répartition du produit des amendes de police** : Un dossier va être déposé dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement et l'agrandissement d'une écluse entre les zones urbanisées (*lotissements*) et le centre-bourg afin de sécuriser la sortie d'un lotissement communal en cours d'urbanisation.

## **DESIGNATION**

**Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des 24 candidats devant permettre à la Direction Départementale des Finances Publiques de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune de BODILIS qui finalement sera composée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants.

**SIVU – Centre de secours** : Le Maire et Grégory ABHERVE-GUEGUEN siégeront au SIVU – Centre de secours en tant que titulaires et Christian LE NAN sera le suppléant.

**Référent Sécurité Routière** : Morgane CABON sera référent « *sécurité routière* » pour le compte de la collectivité.

**Référent électricité - ENEDIS** : Loïc BERNARD sera référent « *électricité – ENEDIS* » pour le compte de la collectivité.

**Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS** : Pour information, et par arrêté du Maire n°2020-CCAS-001 du 1<sup>er</sup> juillet 2020, ont été désignés par M. le Maire comme membres pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Madame Marie Denise CREIGNOU, Monsieur Gilbert LE JEUNE, Madame Marguerite CHARLES, Madame Michelle MINGAM et Monsieur Daniel BARTHES.

**Organisation des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020** : Le Décret n°812 du 29 juin 2020 a pour objet d'arrêter la date de convocation des collèges électoraux en vue de procéder à l'élection des sénateurs. L'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux est fixée au vendredi 10 juillet. Ainsi, les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020 pour élire les sénateurs du département. Cette élection a lieu à Quimper. Nous devons donc nous retrouver vendredi prochain à 19h30 à la Maison Pour Tous afin de présenter une liste d'élus appelés à se rendre à Quimper le dimanche 27 septembre 2020.

## **Agenda.**

<b><u>10 juillet 2020</u></b>	Conseil Municipal à 19h30.
<b><u>7 septembre 2020</u></b>	Conseil Municipal à 19h30.
<b><u>26 septembre 2020</u></b>	Sortie Élus - Personnel.
<b><u>3 octobre 2020</u></b>	Inauguration des derniers investissements ( <i>Aménagement du bourg et cabinet infirmier</i> ).
<b><u>17 octobre 2020</u></b>	Repas du CCAS à 12h00 à la Maison Pour Tous ou à la salle Multifonctions.